

Berne, le 22 février 2022

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Patrouilleurs scolaires Une fonction à réserver aux adultes

Depuis plus de septante ans, les patrouilleurs contribuent grandement à la sécurité routière en Suisse en aidant les écoliers à traverser la route. Cependant, plus de la moitié sont encore eux-mêmes des enfants. Bien qu'ils reçoivent une formation appropriée, les enfants peuvent être dépassés par la complexité de cette tâche lourde de responsabilités. C'est pourquoi le BPA demande qu'à l'avenir la fonction de patrouilleur ne soit assumée plus que par des adultes.

Chaque année, en Suisse, 950 enfants de moins de 15 ans subissent un accident de la route en se déplaçant à pied, à trottinette ou à vélo. 190 d'entre eux sont grièvement blessés et 7 perdent même la vie. 40 % de ces accidents surviennent sur le chemin de l'école.

Les patrouilleurs jouent un rôle important dans la prévention des accidents touchant les enfants sur le trajet scolaire. Ils aident les jeunes écoliers à traverser la route en toute sécurité, surtout aux endroits où l'infrastructure laisse à désirer ou qui se caractérisent par des conditions de circulation complexes. Leurs instructions doivent être respectées.

Tâche potentiellement trop complexe pour les enfants

Il est incontestable que le service de patrouille est bénéfique pour la sécurité. Sur les 4800 patrouilleurs que compte la Suisse, 2700 sont cependant encore eux-mêmes des écoliers. Or, les enfants d'âge scolaire peuvent être dépassés par les exigences de cette tâche lourde de responsabilités. Ils doivent encore acquérir un grand nombre des compétences nécessaires pour se déplacer en toute sécurité dans le trafic routier. En raison de leur niveau de développement cognitif et de leur manque d'expérience, ils ne parviennent pas toujours à évaluer correctement les dangers. De plus, la densité et la complexité du trafic ne cessent de croître. Pour toutes ces raisons, le BPA préconise que le service de patrouille ne soit assumé plus que par des adultes. À noter que les passages piétons concernés sont déjà majoritairement sécurisés par des adultes. Le nombre d'écoliers assumant la fonction de patrouilleurs est élevé par rapport au nombre de passages qu'ils sécurisent.

Bien que ses routes comptent parmi les plus sûres du monde, la Suisse a un grand retard à combler par rapport aux pays dans lesquels la sécurité routière des enfants est le plus élevée. En comparaison européenne, la Suisse ne se situe en effet qu'en milieu de classement en ce qui concerne le nombre d'accidents de la route touchant les enfants. Le service de patrouille ne constitue qu'un moyen parmi d'autres de renforcer la sécurité routière des enfants. Une infrastructure routière adaptée aux enfants et un régime de vitesse axé sur la sécurité jouent un rôle encore plus important à cet égard. Aussi le BPA préconise-t-il de limiter systématiquement la vitesse à 30 km/h en localité. Cette mesure permettrait d'éviter au moins un tiers des accidents graves.

«Le BPA s'engage pour votre sécurité.» Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

Un service vieux de 70 ans

Le service de patrouille a vu le jour en Suisse en 1952. Les experts du BPA cherchaient alors un moyen de renforcer la sécurité du trajet scolaire. C'est ainsi qu'ils ont découvert aux États-Unis un système dans lequel des écoliers aidaient leurs camarades plus jeunes à parcourir le chemin de l'école en toute sécurité. Ce système a été adapté au contexte suisse.

Les personnes qui souhaitent devenir patrouilleurs doivent être assurées dès le début de leur formation. Depuis que le service de patrouille existe, le BPA propose une assurance gratuite. Il s'agit d'une assurance subsidiaire, c'est-à-dire qui couvre les éventuels coûts non pris en charge par les autres assurances des patrouilleurs.

Conseil en technique de la circulation pour la sécurisation du trajet scolaire

Les mesures de technique de la circulation touchant l'aménagement de l'espace routier ont un effet durable sur la sécurité routière. Le BPA conseille les autorités communales et cantonales, les bureaux d'ingénieurs et d'architectes ainsi que d'autres organisations pour toutes les questions ayant trait à la sécurité du trajet scolaire. La documentation technique du BPA «Schulweg» (disponible uniquement en allemand) donne une vue d'ensemble des différentes mesures contribuant à la sécurité du trajet scolaire.

Plus d'informations sur bpa.ch/trajet-scolaire.